

Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises de Nancray

Rapporteur : M. Jean-Louis FOUSSERET, Président

Au mois de juillet, la Présidente du syndicat mixte du musée des maisons comtoises de Nancray a demandé aux Présidents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du Conseil Général du Doubs la réalisation d'un audit sur les volets ressources humaines et finances.

Après l'obtention de l'accord des deux présidents, la démarche d'audit a été entreprise et a fait l'objet d'un rapport provisoire en cours d'examen.

Sur l'aspect financier, une analyse financière provisoire élaborée par les services du Conseil Général du Doubs a été établie à l'issue de la troisième et dernière manifestation organisée par le Musée. Elle présente les situations budgétaire et de trésorerie du musée arrêtée au 14 octobre et projette l'établissement d'un compte administratif prévisionnel au 31 décembre 2004.

- La situation au 14 octobre 2004 :

Le besoin immédiat de trésorerie du musée à cette date démontre que le musée est dans une situation de cessation de paiement.

En effet, le montant des salaires à payer au mois d'octobre s'élève à 55 756 € auquel s'ajoute le total des engagements ou mandatements en cours de l'ordre de 126 589 €.

Au regard de ces engagements, les recettes existantes en cours d'enregistrement sont de l'ordre de 20 000 k € soit un différentiel d'environ 162 000 k €.

- Simulation d'un compte administratif au 31 décembre 2004 :

Le recensement des recettes attendues sur les trois derniers mois de l'année et sous réserve de leur recouvrement intégral est de l'ordre de 288 000 €, provenant de :

- ↳ l'Etat pour 93 000 €
- ↳ le Conseil Régional pour 35 000 € en fonctionnement et 45 000 € en investissement
- ↳ le Conseil Général pour 115 000 € dans le cadre du contrat CITE

Leur recouvrement est subordonné à la production de justificatifs conditionnant eux-mêmes un hypothétique encaissement sur l'année 2004. Dès à présent, il semble avéré que le musée ne sera pas en mesure de pouvoir justifier la totalité des dépenses afférentes à ces recettes.

Au regard de ces recettes prévisibles, le montant des dépenses s'élèverait à environ 350 000 € voire plus en fonction d'engagements en cours d'identification.

Il en résulte, que pour couvrir totalement le besoin de trésorerie, un complément de contribution des collectivités partenaires du syndicat serait nécessaire à hauteur de 115 k €.

Par ailleurs, deux éléments supplémentaires accentuent la gravité de cette situation financière :

- le syndicat a une ligne de trésorerie de 100 000 € tirée au maximum du plafond. Il doit réglementairement la solder avant le 31 décembre.
- le syndicat ne dispose quasiment d'aucune recette prévisible pour fonctionner sur la période du premier trimestre 2005. Cette situation est récurrente chaque année et les collectivités locales partenaires y pourvoient en versant, en début d'année, une avance de 3/12^{ème} sur le montant de la contribution budgétaire de l'année appelée par le syndicat lors du vote de son budget en décembre, complétée par la ligne de trésorerie qui en l'espèce n'est plus mobilisable

Une première approche des dépenses sur le premier trimestre 2005 révèle que le besoin de financement s'élèverait à 250 000 €. Au regard du montant des 3/12^{ème} susceptible d'être versé par les collectivités, l'avance serait insuffisante. Si les collectivités versaient la totalité de leur contribution respective soit un total de 220 000 €, la situation serait à peine équilibrée et oblige le syndicat à réduire ses dépenses.

En conséquence, c'est la totalité des contributions des collectivités qu'il serait souhaitable de verser en janvier 2005.

Proposition :

La situation financière exposée interpelle les collectivités partenaires sur plusieurs points :

- sur le besoin de trésorerie : la cessation de paiement nécessite que les collectivités partenaires interviennent à hauteur de 120 k € répartis pour moitié entre la CAGB et le Conseil Général du Doubs (ce qui est conforme aux clés de financement statutaire du syndicat mixte) pour permettre immédiatement le paiement des salaires du mois d'octobre et une partie des engagements en cours. Le Conseil Général présentera une délibération à l'occasion de sa prochaine commission permanente (octobre 2004).
- la consolidation de la ligne de trésorerie : elle serait susceptible d'être consolidée par un emprunt de 100 000 €. Il sera mesuré l'impact de cette mesure sur le budget de fonctionnement.
- jusqu'à la fin de l'année, les dépenses devront être réduites au strict minimum utile au fonctionnement du musée
- la politique du syndicat doit être corrigée et établie en adéquation avec un budget réaliste dès 2005.
- un dispositif de validation des budgets et de suivi de son exécution doit être mis en place pour éviter tout dérapage financier. Il pourrait ainsi être envisagé l'internalisation de la gestion administrative et financière du syndicat par l'une ou l'autre des collectivités partenaires.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- **l'octroi immédiat d'une contribution de fonctionnement complémentaire de 60 k € au musée de Nancray. Cette contribution versée sous forme d'avance sera remboursable selon les modalités qui seront proposées à un prochain Conseil de Communauté à l'issue des résultats définitifs de l'audit.**
- **le financement de cette avance sera faite à partir du chapitre dépenses imprévues de la section d'investissement du budget de la C.A.G.B. et intégré dans la décision modificative n°2.**
- **la mise en place immédiate d'un comité de suivi des engagements financiers du musée, composés des élus de la CAGB et du Conseil Général assistés par leurs services qui rendra compte mensuellement de l'évolution de la situation financière du syndicat jusqu'à la résorption du déficit auprès des collectivités partenaires puis de l'exécution des budgets ultérieurs.**
- **la mise en œuvre d'une politique de développement du musée en adéquation avec le budget validé par le comité syndical.**

Pour extrait conforme,

Le Président